

## **SG IMAGE 2023**

Société anonyme (SOFICA)  
au capital de 6.300.000 Euros  
Siège social : 2, rue Dufrenoy - 75116 Paris  
984 685 495 R.C.S. Paris  
(la « **Société** »)

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2026 SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et vous proposer de modifier les statuts.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

#### **I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

##### **Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 7 mars 2024. Il s'agit donc de son deuxième exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a généré un chiffre d'affaires de 46 394 €, contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 480 761 € contre 529 960 € ; elles comprennent notamment :

- 189 000 € de frais de fonctionnement correspondant aux honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie, soit au total 3 % du capital social de la Société, conformément aux dispositions prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 4 septembre 2023 ;
- 14 989 € de frais de distribution, soit au total 0,25 % du capital social net de toute taxe versée de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 4 septembre 2023 ;
- 276 772 € de dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (434 367) € contre (529 960) € au titre de l'exercice précédent.

En l'absence de résultat exceptionnel comme au titre de l'exercice précédent, et en prenant en compte le résultat financier de 17 107 € contre 164 761 € au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (417 260) € contre une perte nette de (365 199) € durant l'exercice précédent.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

La Société a décidé de valoriser ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 6 300 000 € et des capitaux propres au 31 décembre 2025 à 5 517 540 €, le prix de l'action est donc valorisé à 87,58 €.

Pour rappel, SG IMAGE 2023 disposait d'un capital de départ de 6 300 000 € qui a été utilisé de la manière suivante durant la première année d'investissement :

- 4 536 000 € en association à la production dans des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- 1 134 000 € en participation dans le capital de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, SARL détenue à 100% par la Société et spécialisée dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (écritures de scénario, recherche de casting, repérage de lieux de tournages, recherche de financement).

RECAPITULATIF SG IMAGE 2023	
Enveloppe totale	6 300 000 € (100 %)
Investissement en association à la production et distribution	4 536 000 € (72 %)
Investissement en développement (filiale SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023)	1 134 000 € (18 %)
Placement en trésorerie	630 000 € (10 %)

SG IMAGE 2023 a diversifié son portefeuille entre œuvres cinématographiques et œuvres audiovisuelles selon la répartition suivante :

- 3 402 000 € dans des œuvres cinématographiques dont 2 835 000 € en contrat d'association à la production et à la distribution et 567 000 € en développement ;
- 2 268 000 € dans des œuvres audiovisuelles dont 1 701 000 € en contrat d'association à la production et 567 000 € en développement.

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production et à la distribution	2 835 000,00€	1 701 000,00 €	4 536 000,00 €
Développement	567 000,00 €	567 000,00 €	1 134 000,00 €
Total	3 402 000 € (60%)	2 268 000 € (40%)	5 670 000 €

L'ensemble des ratios d'investissements a été tenu :

- La SOFICA a investi 90 % des montants levés (5 670 000 €) durant l'exercice,
- 50% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 93,70 % de nos participations (engagement 90 %) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,

- 40% de nos participations (engagement 40 %) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 86,96 % de nos investissements cinéma (engagement 80 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 56,14 % de nos investissements cinéma (engagement 30 %) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 5M€,
- 55,33 % de nos investissements (engagement 40 %) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 19,51 % de nos investissements (engagement 15 %) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20 % de nos investissements (engagement 20 %) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023),
- 11,89 % de nos investissements (15 % maximum) ont été réalisés en contrat d'association à la distribution (CAD).

- **Investissements en association à la production non adossée :**

Au 31 décembre 2024, SG IMAGE 2023 a investi 2 835 000 € en association à la production et à la distribution non adossée dans 20 œuvres cinématographiques (au travers de 22 investissements, dont sur un film – « LE GANG DES AMAZONES » – à la fois en investissement à la production et en investissement à la distribution et sur un autre film – « LE MILLION » – à la fois en investissement en production sur l'exploitation France et en investissement à la production sur l'exploitation à l'étranger) et 9 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2025 :

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Recettes facturées à la date d'arrêt des comptes
IN WAVES	Cinéma	Phuong Mai Nguyen	N/A Animation	100 000,00 €	0,00 €
LA DIVINE	Cinéma	Guillaume Nicloux	Sandrine Kiberlain et Laurent Lafitte	100 000,00 €	46 394,46 €
NINO DANS LA NUIT	Cinéma	Laurent MICHELI	Oscar Högström, Mara Taquin, Bilal Hassani, Théo Augier	50 000,00 €	0,00 €
FILS DE	Cinéma	Carlos Abascal Peiro	Jean Chevalier (Comédie Française), François Cluzet, Karin Viard et Alex Lutz	60 000,00 €	0,00 €
LA NUIT DE CRISTAL	Audiovisuel	Marie-Pierre Camus et Guillaume Vincent	N/A (Documentaire)	29 487,50 €	0,00 €
LE MILLION	Cinéma	Grégoire Vigneron	Rayane Bensetti-Christian Clavier	50 000,00 €	0,00 €
LE MILLION	Cinéma	Grégoire Vigneron	Rayane Bensetti-Christian Clavier	50 000,00 €	0,00 €
TROPIQUES CRIMINELS S6	Audiovisuel	Julien Seri et Marie-Hélène Copti	Principaux acteurs identiques aux précédentes saisons	150 000,00 €	0,00 €

SILENT FRIEND	Cinéma	Ildiko Enyedi	Tony Leung Chiu-Wai, Léa Seydoux, Luna Wedler, Franz Rogowsky	100 000,00 €	0,00 €
LE GANG DES AMAZONES (production)	Cinéma	Mélissa Drigeard	Lyna Khoudri, Izia Higelin, Laura Felpin, Mallory Wanecque	100 000,00 €	0,00 €
LE GANG DES AMAZONES (distribution)	Cinéma	Mélissa Drigeard	Lyna Khoudri, Izia Higelin, Laura Felpin, Mallory Wanecque	50 000,00 €	0,00 €
LES MINUS	Audiovisuel	Wassim Boutaleb	N/A Animation	200 000,00 €	0,00 €
DES PREUVES D'AMOUR	Cinéma	Alice Douard	Ella Rumpf, Monia chokri, Noémie Ivovsky	79 550,00 €	0,00 €
L'IDEALISTE	Cinéma	Pascal Elbé	Benoît Poelvoorde, Audrey Lamy, Pascal Elbé, Josiane Balasko	60 000,00 €	0,00 €
AUTOSCOPIE	Cinéma	Nicolas Charlet et Bruno Lavaine	Laurent Lafitte - Zabou Breitman - Blanche Gardin	50 000,00 €	0,00 €
MA FRERE	Cinéma	Lise Akoka - Romane Guéret	En cours	70 000,00 €	0,00 €
ASSANGE	Audiovisuel	Etienne Huver	N/A (Documentaire)	50 000,00 €	0,00 €
LUCKY LUKE	Audiovisuel	Benjamin Rocher	Alban Lenoir	250 000,00 €	0,00 €
L'ÎLE DE LA DEMOISELLE	Cinéma	Micha Wald	Salomé Dewaels, Louis Peres, Emilie Dequenue	65 000,00 €	0,00 €
METEORS	Cinéma	Hubert Charuel	Paul Kircher, Idir Azougli, Salif Cissé	70 000,00 €	0,00 €
TOURMENTES	Cinéma	Lucas Belvaux	Niels Schneider, Ramzy Bedia, Deborah François, Linh-Dan Pham	60 000,00 €	0,00 €
LOG OUT	Audiovisuel	Louis Farge & Luc Walpoth	Sofia Essaidi, Alexis Michalik, Irène Jacob, Arcadi Radeff	150 000,00 €	0,00 €
DES VIVANTS	Audiovisuel	Jean-Xavier de Lestrade	Benjamin Lavernhe, Alix Poisson, Felix Moati, Antoine Reinartz, Laurent Poitrenaud	100 000,00 €	0,00 €
UN TUEUR SI PROCHE	Audiovisuel	Frédéric Bas, Julien Gaurichon	N/A (Documentaire)	31 112,50 €	0,00 €
YUGLY	Cinéma	Jérémie Degruson, Yanis Belaid	N/A Animation	50 000,00 €	0,00 €
STALK S3	Audiovisuel	Jean-Charles Paugam, Simon Buisson	Théo Fernandez, Aloïse Sauvage, Clément Sibony, Elias Hauter, Zoé Héran	60 000,00 €	0,00 €
N121	Cinéma	Morade Aissaoui	Riadh Belaiche, Bakary Diombera, Gaspard Gevin-Hie	50 000,00 €	0,00 €
LA GUERRE DES PRIX	Cinéma	Antony Déchaux	Ana Girardot, Olivier Gourmet, Julien Frison, Pablo Pauly, Aurélia Petit	80 000,00 €	0,00 €
LE LIEVRE	Cinéma	Gonzague Legout	Dali Bensallah, Suliane Brahim, Hiam Abbas, Simon Abkarian	94 850,00 €	0,00 €

DU FIOUL DANS LES ARTERES	Cinéma	Pierre Le Gall	Alexis Manenti, Julian Swiezewski	175 000,00 €	0,00 €
LE LIVRE DU DESERT	Cinéma	Gilles de Maistre	Kev Adams - Nahel Tran - Zayn Sekkat - Nahil Bouazzaoui	250 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 835 000,00 €</b>	<b>46 394,46 €</b>

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. S'agissant des investissements en production, tous bénéficient de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...) – en dehors de « La Divine », « Nino dans la nuit », « Autoscopie » et « Yugly », qui sont des investissements exclusifs sur les recettes à l'étranger, ainsi que le cas de l'investissement sur « Le Million », dont un contrat concerne les recettes en France et l'autre les recettes à l'étranger.

Certains contrats d'association à la production ou à la distribution ont été signés au-delà du 31 décembre 2025, dans le respect des délais d'investissement. C'est le cas de :

- « L'IDEALISTE »
- « DES VIVANTS »
- « UN TUEUR SI PROCHE »
- « STALK SAISON 3 »
- « LE LIEVRE »
- « DES PREUVES D'AMOUR »
- « DU FIOUL DANS LES ARTERES »

Par ailleurs, bien que l'ensemble des investissements soit contractualisé, certains investissements, demeurant dans l'attente de la réalisation de conditions suspensives, restent à solder. Ils n'apparaissent donc pas dans les comptes clos au 31 décembre 2025. Les contrats susmentionnés sont les suivants :

- « IN WAVES »
- « LE GANG DES AMAZONES »
- « LES MINUS »
- « DES PREUVES D'AMOUR »
- « LA BONNE ETOILE » (anciennement « L'IDEALISTE »)
- « L'ILE DE LA DEMOISELLE »
- « DU FIOUL DANS LES ARTERES »

• **Investissements en association à la production adossés :**

SG IMAGE 2023 a également réalisé 1 701 000 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 3 œuvres audiovisuelles et 6 longs-métrages pour le cinéma.

Titre de l'œuvre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
LA PETITE CUISINE DE MEHDI	Cinéma	Amine Adjina	Younès Boucif - Clara Bretheau - Birane Ba - Hiam Abbass	227 170,80 €	Entre 227 170,80 € et 242 170,80 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €

LA FEMME LA PLUS RICHE DU MONDE	Cinéma	Thierry Klifa	Isabelle Huppert, Marina Foïs et Laurent Lafitte	142 390,27 €	Entre 142 390,27 € et 157 390,27 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
LES BOULES DE NOËL	Cinéma	Alexandra Leclère	Valerie Bonneton, Kad Merad, Noémie Lvovsky, Rosa Bursztein, François de Brauer, Louise Massin, Macha Meril, Jackie Berroyer, Laurent Stocker	142 390,27 €	Entre 142 390,27 € et 157 390,27 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
METEORS	cinéma	Hubert Charuel	Paul Kircher, Idir Azougli, Salif Cissé	200 000,00 €	Entre 200 000 € et 215 000 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
INOUBLIABLE	cinéma	Patrick Cassir	Hakim Jemili, Noémie Lvovsky, Marie Colomb	142 390,26 €	Entre 142 390,26 € et 149 390,26 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
LE CORSET	cinéma	Louis Clichy	En cours (animation)	166 258,40 €	Entre 166 258,40 € et 181 258,40 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
LUCKY LUKE	Audiovisuel	Benjamin Rocher	Alban Lenoir	272 160,00 €	Entre 272 160 € et 277 160 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
MOI A TON ÂGE SAISON 2	Audiovisuel	Laura Muller	N/A (animation)	204 120,00 €	Entre 204 120 € et 219 120 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
UNDERDOG	Audiovisuel	Charles Vaucelle	N/A (animation)	204 120,00 €	Entre 204 120 € et 219 120 € en fonction des dates de remboursement	0,00 €
<b>Total</b>				<b>1 701 000,00 €</b>	<b>Entre 1 701 000 € et 1 818 000 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Taux de recouvrement brut garanti</b>					<b>100% à 107%</b>	<b>0,00%</b>

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30 % de l'ensemble de nos investissements.

A ce stade, aucune promesse d'achat ou de vente n'a encore été exercée.

Le contrat d'association à la production adossé sur le projet « PATHETIQUE » (anciennement « INOUBLIABLE ») a été signé au-delà du 31 décembre 2024, dans le respect des délais d'investissement.

Par ailleurs, bien que l'ensemble des investissements soit contractualisé, certains investissements, demeurant dans l'attente de la réalisation de conditions suspensives, restaient à solder. Ils n'apparaissent donc pas dans les comptes clos au 31 décembre 2025. C'est le cas de :

- « UNDERDOG »

- **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2023 a créé la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, filiale au capital de 1 134 000 € détenue à 100 % par la Société et consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100 % de son capital dans le développement à travers 15 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement en développement	Recettes facturées à la date d'arrêté des comptes
BONNE PIOCHE CINEMA	Cinéma	<i>Mille Bornes, Mineral, Flic, Midnight movie, Championne</i>	100 000,00 €	0,00 €
ATELIER DE PRODUCTION	Cinéma	<i>Go West, Reposer en paix, Père-Fille</i>	100 000,00 €	0,00 €
LES FILMS DU BELIER	Cinéma	<i>A bord La vie, Celle qui parlait tout le temps, Stop emotion</i>	100 000,00 €	0,00 €
NOLITA	Cinéma	<i>A suivre, Starlette, Vinci, Juste une épreuve</i>	147 000,00 €	0,00 €
SILEX	Cinéma	<i>Trip Sitter, Tiens-toi droit, Mon été à la cité, Projet Alison Wheeler</i>	120 000,00 €	0,00 €
C4 PRODUCTIONS	Audiovisuel	<i>Tony Parker 9, Les mystérieuses cités d'or, Mondaine</i>	30 000,00 €	0,00 €
IZBA	Audiovisuel	<i>Le roi et moi, Cette année là, Cosette, Mondaine</i>	30 000,00 €	0,00 €
GOGOGO FILMS	Audiovisuel	<i>Deuxième rang, Ca ne marchera jamais, Exxilées, Femmes autour du monde</i>	60 000,00 €	0,00 €
LA ONDA	Audiovisuel	<i>Georges est morte, Berliners, Adieu Germaine</i>	30 000,00 €	0,00 €

PATAFILM	Audiovisuel	<i>La vallée, The Farm, Les Survivants</i>	60 000,00 €	0,00 €
HANOÏ	Audiovisuel	<i>My home hero, La doublure, Haute saison</i>	70 000,00 €	0,00 €
COTTONWOOD	Audiovisuel	<i>Ollie&amp; Moon mini show, Arcade World, Alice Tonks</i>	100 000,00 €	0,00 €
SCENARIO 42	Audiovisuel	<i>La maison Dumas, Le venin, L'anomalie</i>	60 000,00 €	0,00 €
PERPETUAL SOUP	Audiovisuel	<i>Picture, Lutetia, Dans la zone rouge</i>	44 000,00 €	0,00 €
ANONYMOUS FED	Audiovisuel	<i>Josephine, Sauveur &amp; fils, Agence Hardy</i>	83 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 134 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La convention avec la société NOLITA CINEMA a été signée au-delà du 31 décembre 2024, dans le respect des délais d'investissement.

A ce stade, aucun remboursement n'a encore été déclenché.

### **Faits marquants de l'exercice**

Un certain nombre de projets sont sortis en salle ou ont été diffusés au cours de l'exercice 2025, dont notamment :

- « DES PREUVES D'AMOUR », sorti le 19 novembre 2025
- « LA BONNE ETOILE », sorti le 12 novembre 2025
- « FILS DE », sorti le 3 septembre 2025
- « LE MILLION », sorti le 24 septembre 2025
- « LA NUIT DE CRISTAL », diffusé pour la première fois en novembre 2025
- « TROPIQUES CRIMINELS – SAISON 5 », diffusé pour la première fois en mars 2025
- « LA FEMME LA PLUS RICHE DU MONDE », sorti le 29 octobre 2025
- « LE GANG DES AMAZONES », sorti le 12 novembre 2025
- « LES MINUS », diffusé pour la première fois en octobre 2025
- « LES TOURMENTES », sorti le 17 septembre 2025
- « INTRAÇABLES » (anciennement « LOG OUT »), diffusé pour la première fois en novembre 2025
- « LA PETITE CUISINE DE MEHDI », sorti le 10 décembre 2025
- « UNDERDOG », diffusé pour la première fois en novembre 2025
- « DES VIVANTS », diffusé pour la première fois en novembre 2025
- « METEORS », sorti le 8 octobre 2025

Par ailleurs, la société BAC FILMS, mandataire de l'exploitation en France du film « FILS DE » est entrée en redressement judiciaire le 29 avril 2025.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale a acté en date du 7 juillet 2025 un changement de gouvernance. Ainsi, suite à la démission de Madame Caroline DHAINAUT de ses fonctions de Directrice Générale en date

du 26 mai 2025, il a été décidé de nommer M. Fabrice IMBAULT Directeur Général pour une durée identique à celle du mandat du Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. M. Jérémy ALTENHOVEN a été nommé Directeur Général Délégué pour la même durée.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société concentre ses efforts pour assurer la gestion de son portefeuille d'actifs.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

La société WILD BUNCH, mandataire sur le France du film « N121 » est entrée en redressement judiciaire le 30 janvier 2026. Aucun autre risque et aucune incertitude n'est à signaler.

La survenance d'aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### **Principaux risques et incertitudes**

Les procédures de redressement judiciaire des sociétés BAC FILMS et WILD BUNCH étant encore en cours, il n'est pas possible à date d'en évaluer précisément les éventuels risques.

Aucun autre risque ni aucune autre incertitude n'est à signaler.

### **Prise de participations – Filiales - Succursales**

La Société a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital social de 1 134 000 €, dont le siège social est situé au 2 rue Dufrenoy 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 931 278 014. Cette dernière est consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 est détenu à 100 % par SG IMAGE 2023.

Nous vous informons que les résultats de la société SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 étaient les suivants lors de son dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Total du bilan** : 1 155 730 €,
- **Chiffre d'affaires** : 0 €,
- **Résultat net comptable** : (2 580) €.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire ni de succursale.

### **Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la loi.

### **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (417 260) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

**Origine**

- Report à nouveau antérieur : (365 199) €.
- Résultat de l'exercice : (417 260) €.

**Affectation**

Au poste « Report à nouveau », soit la somme de : (417 260) €

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi porté de (365 199) euros à (782 459) euros.

**Informations relatives aux délais de paiement**

En application des articles L.441-14 et D.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société :

Créances clients HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	-
31/12/2024	-	-	-	-

Créances fournisseurs HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2025	-	-	-	143 550 €
31/12/2024	-	-	-	489 031 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

**Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

**Montant des dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

**Tableau des résultats**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des deux derniers exercices écoulés.

**Prêts consentis à des PME**

N/A

### **Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

La Société a signé le 26 janvier 2024 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Il est rappelé que les caractéristiques de cette convention ont été présentées dans le prospectus d'offre au public des actions de la SOFICA visé par l'AMF et l'accord sur les termes de cette convention a fait partie des actes accomplis pour le compte de la Société en formation et repris par l'Assemblée générale constitutive.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

### **Actionnariat**

SG IMAGE 2023 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de SG IMAGE 2023.

### **Situation des mandats des mandataires sociaux**

(i) *Mandat des administrateurs*

Aucun mandat d'administrateurs n'est arrivé à son terme.

(ii) *Mandats de Directeur Général et du Directeur Général Délégué*

Les mandats du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne sont pas arrivés à leur terme.

### **Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leur activité**

Il vous est proposé cette année de constater l'absence de rémunération pour les administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Situation du mandat du commissaire aux comptes**

Le mandat de RSM PARIS, Commissaire aux comptes de la Société, n'est pas parvenu à son terme.

### **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2025 joints à la documentation sont soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur. Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par le nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. L'application de ce

nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

## **Modifications statutaires**

### **1. Modification de l'article 16 des statuts**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-54 al. 1 du Code de commerce prévoit que les statuts d'une société anonyme à conseil d'administration doivent stipuler pour l'exercice des fonctions de Directeur Général une limite d'âge qui, à défaut d'autre disposition expresse, est fixée à soixante-cinq ans.

Nous vous précisons que les statuts de la Société ne prévoient aucune disposition expresse relative à la limite d'âge du Directeur Général.

Au regard de ce qui précède, nous soumettons à votre approbation l'insertion dans les statuts d'une limitation à l'exercice des fonctions de Directeur Général, ces fonctions ne pouvant être exercées par toute personne physique âgée de plus de 75 ans.

En conséquence nous vous proposons de procéder à la modification corrélative des statuts :

*« Article 16 – Le Directeur Général – Les Directeurs Généraux Délégués.*

*La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.*

***Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.***

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

### **2. Modification de l'article 21 des statuts**

Le décret n°2026-94 du 13 février 2026, pris dans le cadre de la simplification et de la modernisation des communications entre la société et ses actionnaires a modifié l'article R. 225-86 du Code de commerce qui prévoit désormais que la date d'inscription dans les comptes d'actionnaires de la Société pour participer aux assemblées (la « *record date* ») est de cinq jours ouvrés précédant l'assemblée générale, au lieu de deux jours ouvrés.

Il vous est proposé de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec la loi. L'article 21 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

*« Article 21 – Composition – Dispositions générales.*

*Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs délibérations prises conformément à la Loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.*

*Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais prévus par la Loi.*

*Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

***Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription en compte à son nom auprès de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai.***

[...] »

Le reste de l'article resterait inchangé.

## **II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Niels COURT-PAYEN, Président du Conseil d'Administration était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018 et SG IMAGE 2019 jusqu'au 6 février 2025
- Président du Conseil d'administration de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022
- Président Directeur Général d'IMAGELLIUM 2024
- Membre et Président du Conseil d'administration d'A Plus Génération 2 et Génération 3, Génération 4 et Génération Education
- Président de Bellini Holding et Bellini Participations
- Gérant de SCI BCP

Monsieur Fabrice IMBAULT, nouveau Président Directeur Général, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général de Bellini Partners et d'A Plus Finance
- Président Directeur Général de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018 et SG IMAGE 2019 depuis le 6 février 2025
- Directeur Général de SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 depuis le 7 juillet 2025
- Gérant de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2018, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2019, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2021, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2022, SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 et IMAGELLIUM DEVELOPPEMENT 2024
- Administrateur d'A Plus Génération 2, Génération 3 et Génération 4
- Président d'Ideos Participations
- Gérant d'Ideos & Cies

Madame Caroline DHAINAUT, Directrice Générale Déléguée jusqu'au 7 juillet 2025, était également :

- Directrice Générale de SG IMAGE 2017 et SG IMAGE 2018 jusqu'au 6 février 2025 puis Directrice Générale Déléguée de ces mêmes sociétés, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025

- Directrice Générale de SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022 jusqu'au 7 juillet 2025, après avoir présenté sa démission le 26 mai 2025
- Directrice Générale Déléguée d'IMAGELLIUM 2024, avant de présenter sa démission le 26 mai 2025
- Présidente de DESEO FINANCE

Monsieur Jérémie ALTENHOVEN, Directeur Général Délégué, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Directeur Général Délégué de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et IMAGELLIUM 2024

Monsieur Camille TRUMER, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société La Company de la Seine SASU
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et IMAGELLIUM 2024
- Administrateur de Sedaine Studio

Monsieur Edouard de VESINNE-LARUE, Administrateur, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Président de la société Incognita Studio
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanoï
- Président de la société Incognita Doc
- Gérant de la société Incognita Distribution
- Président de la société Naïma
- Membre du Conseil d'Administration de la société SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021 et SG IMAGE 2022

Madame Daphné DUSSAUGE-CHARVILLAT, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et IMAGELLIUM 2024

Madame Muriel ROUSSELET, Administratrice, était au cours de l'exercice 2025 également :

- Membre du Conseil d'administration de SG IMAGE 2017, SG IMAGE 2018, SG IMAGE 2019, SG IMAGE 2020, SG IMAGE 2021, SG IMAGE 2022 et IMAGELLIUM 2024

### **Rémunération des administrateurs**

Conformément au Prospectus, il a été décidé de ne pas rémunérer les administrateurs. Nous vous proposons de l'acter lors de l'Assemblée.

### **Conventions visées aux articles L.225-37-4 du Code de commerce**

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Néant.

### **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 7 juillet 2025 a maintenu la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

DocuSigned by:

*Niels Court-Payen*

E692F36521E940B...

Le Conseil d'Administration  
Représenté par son Président Niels Court-Payen.

**ANNEXE****RESULTATS FINANCIERS DES 2 DERNIERS EXERCICES SOCIAUX**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>Exercice 01/25 au 12/25</b>	<b>Exercice 03/24 au 12/24</b>	<b>Exercice N-2</b>	<b>Exercice N-3</b>	<b>Exercice N-4</b>
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 300 000	6 300 000			
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	63 000	63 000			
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	46 394				
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-137 908	-339 609			
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	-417 260	-365 199			
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	279 352	25 590			
Résultat distribué (D)					
<b>III - Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	-2	-5			
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions	-2	-5			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-7	-6			
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					